

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et le treize avril à 19 h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 7 avril 2021

Présents : Frédérique THIENNOT- Alain ROCHET – Maryline DOUSSAT-VITAL – Xavier FAURE - Michelle BARDOU – Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON – Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA – Jean-Luc LUPIERI – Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine GUILLAUME - Jean-Christophe CID – Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI – Audrey ABADIE – Patrice SANGARNE – Annabelle CUMENGES- Gilles BICHEYRE - Véronique PORTET - Gérard BORDIER – Carine MENDEZ - Alain DAL PONTE – André TRIGANO - Gérard LEGRAND – Jean GUICHOU - Anne LEBEAU – Clarisse CHABAL-VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN – Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL

Procurations : Daniel MEMAIN à Michèle GOULIER

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA

André TRIGANO a quitté la séance et a donné procuration à Gérard LEGRAND à partir du point n° 2-7.

➤ Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 17 mars 2021

I - AFFAIRES FINANCIERES ET RESSOURCES INTERNES

1-1. Adoption du Compte de Gestion 2020 du budget principal

Le Conseil a adopté le compte de gestion 2020 du comptable public pour le budget principal.

UNANIMITE

1-2. Adoption du Compte de Gestion 2020 des budgets annexes (Eau, Hôtellerie de Plein Air, Bioqual, Commerce relais, Zone d'activités du Chandelet, Zone d'habitation du Chandelet)

Le Conseil a adopté le compte de gestion 2020 du comptable public pour les budgets annexes précités

UNANIMITE

1-3. Compte Administratif 2020 du Budget Principal

(Madame le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote)

Le Conseil a adopté le compte administratif de l'exercice 2020 pour le budget principal

UNANIMITE

1-4. Compte Administratif 2020 des Budgets annexes (eau, hôtellerie de plein air, Bioqual, Commerce relais, Zone d'habitation du Chandelet, Zone d'activités du Chandelet)

(Madame le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote)

Le Conseil a adopté le compte administratif de l'exercice 2020 pour les budgets annexes précités comme suit :

BUDGET EAU

3 ABSTENTIONS

BUDGET HOTELLERIE DE PLEIN AIR

UNANIMITE

BUDGET BIOQUAL

UNANIMITE

BUDGET COMMERCES RELAIS

UNANIMITE

BUDGET ZA CHANDELET

UNANIMITE

BUDGET ZH CHANDELET

UNANIMITE

1-5. Affectation du résultat 2020 – Budget principal

Le Conseil a approuvé l'affectation du résultat du compte administratif 2020 du budget principal comme suit :

Report au D001 : 417 416,15 €

Affectation au compte 1068 : 1 500 000,00 €

Report au R002 : 1 149 102,08 €

UNANIMITE



1-6. Affectation du résultat 2020 – Budgets annexes (eau, Hôtellerie de Plein Air, Bioqual, Commerce relais, Zone d'activités du Chandelet)

Le Conseil a approuvé l'affectation du résultat du compte administratif 2020 des budgets annexes précités comme suit :

BUDGET EAU

Report au R001 : 172 516,38 €
Report au R002 : 653 010,93 €

3 ABSTENTIONS

BUDGET HOTELLERIE DE PLEIN AIR

Report au R001 : 11 461,89 €
Report au R002 : 0,00 €

UNANIMITE

BUDGET BIOQUAL

Report au D001 : 28 295,24 €
Affectation au compte 1068 : 28 295,24 €
Report au R002 : 246,32 €

UNANIMITE

BUDGET COMMERCES RELAIS

Report au R001 : 232 639,95 €
Report au R002 : 4 088,34 €

UNANIMITE

BUDGET ZA CHANDELET

Report au R001 : 831 725,03 €
Report au D002 : 761,43 €

UNANIMITE

1-7. Vote des taux de fiscalité locale 2021

Le Conseil a approuvé la reconduction des taux de fiscalité locale votés en 2020, et déterminant un produit fiscal attendu de 11.902.061 €

	Bases prévisionnelles	Taux	Produit à taux constants
Taxe foncière bâtie	21 174 000	43,03%*	9 111 172
Taxe foncière non bâtie	158 200	94,86%	150 069
CFE	7 733 000	34,15%	2 640 820
TOTAL			11 902 061

* dont 21,15% correspondant au taux départemental 2020

3 VOIX CONTRE

1-8. Budget primitif du budget principal 2021

Le Conseil a adopté le budget primitif 2021 du budget principal de la commune de Pamiers, arrêté en recettes et en dépenses, présenté et soumis au vote, chapitre par chapitre

- La section de fonctionnement est approuvée tant en dépenses qu'en recettes pour un montant total de 26.702.099,90 €.
- La section d'investissement est approuvée tant en dépenses qu'en recettes pour un montant total de 15 898 997,95 € comprenant des restes à réaliser en dépenses pour 2 380 057,07 € et en recettes pour 1 984 334,01 €.

9 VOIX CONTRE

1-9. Budgets primitifs des budgets annexes 2021

A) Eau

Le Conseil a adopté le budget primitif 2021 du budget annexe eau de la commune de Pamiers, arrêté en recettes et en dépenses conformément au document budgétaire, présenté et soumis au vote, chapitre par chapitre :

- La section d'exploitation est approuvée tant en dépenses qu'en recettes pour un montant total de 1 033 010,93 €.
- La section d'investissement est approuvée tant en dépenses qu'en recettes pour un montant total de 1 074 053,84 €, comprenant des restes à réaliser en dépenses pour 89 698,27 €.

3 ABSTENTIONS

B) Complexe d'Hôtellerie de Plein Air

Le Conseil a adopté le budget primitif 2021 du budget annexe Hôtellerie de Plein Air de la commune de Pamiers, arrêté en recettes et en dépenses conformément au document budgétaire, présenté et soumis au vote, chapitre par chapitre

- La section d'exploitation est approuvée tant en dépenses qu'en recettes pour un montant total de 46 330,03 €.
- La section d'investissement est approuvée tant en dépenses qu'en recettes pour un montant total de 53 066,29 €.

3 ABSTENTIONS

C) BIOQUAL

Le Conseil a adopté le budget primitif 2021 du budget annexe Bioqual de la commune de Pamiers, arrêté en recettes et en dépenses conformément au document budgétaire, présenté et soumis au vote, chapitre par chapitre

- La section de fonctionnement est approuvée tant en dépenses qu'en recettes pour un montant total de 51 535,53 €.
- La section d'investissement est approuvée tant en dépenses qu'en recettes pour un montant total de 75 509,49 €.

3 ABSTENTIONS

D) Commerce relais

Le Conseil a adopté le budget primitif 2021 du budget annexe Commerces Relais de la commune de Pamiers, arrêté en recettes et en dépenses conformément au document budgétaire, présenté et soumis au vote, chapitre par chapitre

- La section de fonctionnement est approuvée tant en dépenses qu'en recettes pour un montant total de 19 620,31 €.
- La section d'investissement est approuvée tant en dépenses qu'en recettes pour un montant total de 232 639,95 €, comprenant des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 3 164,68 €.

3 ABSTENTIONS

E) Zone d'activités du Chandelet

Le Conseil a adopté le budget primitif 2021 du budget annexe ZA Chandelet de la commune de Pamiers, arrêté en recettes et en dépenses conformément au document budgétaire, présenté et soumis au vote, chapitre par chapitre

- La section de fonctionnement est approuvée tant en dépenses qu'en recettes pour un montant total de 761,43 €.
- La section d'investissement est approuvée avec un montant de dépenses de 0,00 € et un montant de recettes pour un montant total de 831 725,03 €.

UNANIMITE

1-10. Création d'une commission citoyenne d'attribution des subventions

Le Conseil a approuvé la création de la commission citoyenne d'attribution de subventions et la désignation des membres qui la composent comme suit :

Membres élus du Conseil Municipal

	Titulaires	Suppléants
1	Jean-Luc LUPIERI	1- Patrice SANGARNE 2- Carine MENDEZ
2	Cécile POUCHELON	
3	Michel RAULET	
4	Fabrice BOCAHUT	
5	Michelle BARDOU	
6	Eric PUJADE	
7	Marilyne DOUSSAT-VITAL	
8	Michèle GOULIER	Daniel MEMAIN
9	Xavier MALBREIL	

Membres parmi les administrés Appaméens

	Titulaires	Suppléants
1	Jean-Marc BAURES	Joël PORTAL
2	Sébastien PORTET	Jean-Marc EYCHENNE
3	Danielle DUPONT	Marlène CAILLABA

6 ABSTENTIONS

- 1-11. Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projet « politique de la ville 2021 »**
(Monsieur Xavier MALBREIL a quitté la salle et n'a pas pris au vote)
Le Conseil a approuvé l'attribution aux porteurs de projets, des subventions pour un montant total de 57.000 €
UNANIMITE
- 1-12. Décisions municipales**
Le Conseil a pris acte des décisions municipales n° 21-012 à 21-015.
LE CONSEIL PREND ACTE
- 1-13. Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services (DGAS) – Commune de 10.000 à 20.000 habitants - chef de pôle « performances publiques » et Directeur des Ressources Humaines – Prévention (DRHP) à temps complet – fonctionnaire de catégorie A – filière administrative**
Dossier ajourné.
- 1-14. Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services (DGAS) – Commune de 10.000 à 20.000 habitants - chef de pôle « innovations durables » et Directeur des Services Techniques (DST) à temps complet – fonctionnaire de catégorie A – filière technique**
Dossier ajourné
- 1-15. Création d'un emploi permanent de directeur adjoint des services techniques (DAST) à temps complet – cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux – catégorie A – filière technique**
Dossier ajournée
- 1-16. Poste de Directeur Général des Services (DGS) - Commune de 10.000 à 20.000 habitants – Détermination des cadres d'emplois ouvrant droit au détachement pour les fonctionnaires de catégorie A – filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux et filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux**
Le Conseil a déterminé les cadres d'emploi ouvrant droit au recrutement en vue du détachement sur l'emploi de Directeur Général des Services de la Ville de Pamiers (filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux : grades d'attaché, attaché principal ou attaché hors classe et filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux : grades d'ingénieur ou ingénieur principal), tout en souhaitant privilégier un recrutement dans la filière administrative.
6 VOIX CONTRE
3 ABSTENTIONS
- 1-17. Dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC) : création de postes**
Le Conseil a approuvé la création de postes dans le cadre du contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) à 20 heures hebdomadaires, à compter du 1er mai 2021, pour concilier les besoins de la collectivité avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le mode du travail.
6 ABSTENTIONS
- 1-18. Gestion des objets trouvés**
Le Conseil a approuvé la gestion des objets trouvés au sein du service « Prévention – sécurité » à compter du 26 avril 2021.
3 ABSTENTIONS
- 1-19. Composition du Comité Technique**
Le conseil a confirmé la composition du Comité Technique, notamment le nombre de représentants titulaires du personnel fixé à 5 (cinq), et en nombre égal le nombre de représentants suppléants et le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit 5 (cinq) membres titulaires et 5 (cinq) membres suppléants
6 VOIX CONTRE
3 ABSTENTIONS
- 1-20. Composition du Comité d'Hygiène et de Sécurité**
Le conseil a confirmé la composition du Comité d'Hygiène et de Sécurité, notamment le nombre de représentants titulaires du personnel fixé à 5 (cinq), et en nombre égal le nombre de représentants suppléants et le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit 5 (cinq) membres titulaires et 5 (cinq) membres suppléants
6 VOIX CONTRE
3 ABSTENTIONS
- 1-21. Prix préférentiel ouverture Neptunia week-end 17-18 avril 2021**
Le conseil a approuvé un tarif attractif exceptionnel de 1 € l'entrée à toute personne se présentant au Parc Nautique Neptunia applicable pour les deux jours du week-end du 17 et 18 avril 2021
Délibération non inscrite à l'ordre du jour mais présentation acceptée à l'unanimité
UNANIMITE

II - URBANISME ET STRATEGIE FONCIERE

2-1. **Convention pré-opérationnelle tripartite avec l'Etablissement Foncier d'Occitanie, la Communauté de Communes des Portes d'Ariège-Pyrénées et la Ville de Pamiers**

Le Conseil a approuvé le projet de convention pré-opérationnelle entre l'EPF Occitanie, la CCPAP et la commune de Pamiers

UNANIMITE

2-2. **Approbation d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques de Pamiers**

Le Conseil a donné son accord sur le Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques de Pamiers

UNANIMITE

2-3. **Plan Local d'Urbanisme – Réouverture de la concertation avec le public**

Le Conseil a décidé de retirer la délibération numéro 3-1 du conseil municipal du 28 juin 2019 ayant tiré le bilan de la concertation et de reprendre la concertation, tout en maintenant les modalités de concertation fixées dans la délibération de prescription de la révision du PLU. Le registre de concertation sera ainsi remis à disposition du public. Le conseil décide de retirer la délibération numéro 3-2 du conseil municipal du 28 juin 2019 ayant arrêté le plan local d'urbanisme, afin de modifier le projet de PLU pour permettre la réalisation de nouveaux projets publics et privés

4 VOIX CONTRE

2-4. **AVAP – Réouverture de la concertation avec le public**

Le Conseil a décidé de retirer la délibération numéro 3-3 du conseil municipal du 28 juin 2019 ayant tiré le bilan de la concertation et de reprendre la concertation, tout en maintenant les modalités de concertation fixées dans la délibération de prescription de la création de l'AVAP. Le registre de concertation sera ainsi remis à disposition du public. Le conseil décide de retirer la délibération numéro 3-4 du conseil municipal du 28 juin 2019 ayant arrêté l'AVAP, afin de modifier le projet d'AVAP pour permettre la réalisation de nouveaux projets publics et privés

4 VOIX CONTRE

2-5. **Bilan de la politique foncière 2020**

Le Conseil a pris acte du bilan de la politique foncière 2020.

UNANIMITE

2-6. **Acquisition d'un terrain nu – Elargissement du chemin de Baudet – Consorts Costes – Modificatif**

Le Conseil a approuvé l'acquisition d'un terrain nu cadastré section AR numéros 205, 206 et 208, d'une contenance de 97m², appartenant aux consorts COSTES, domiciliés 24 chemin de Baudet à Pamiers (09100), au profit de la ville de Pamiers, au prix d'un euro

UNANIMITE

2-7. **Acquisition d'un immeuble situé 19 et 21 rue d'Emparis – Propriété GARDEL**

Le Conseil a approuvé l'acquisition de l'ensemble immobilier situé 19 et 21 rue d'Emparis à Pamiers (09100), cadastré section K numéros 1485 et 1486, d'une contenance de 472m² et d'une surface de plancher d'environ 260m², appartenant aux consorts GARDEL, au prix de 150.000,00 euros

UNANIMITE

2-8. **Acquisition en vue de l'élargissement de la rue des Maraichers – Annulation**

Le Conseil a approuvé l'annulation de l'acquisition de deux bandes de terres d'environ 180 m², sises rue des Maraichers à Pamiers, prélevées sur les parcelles cadastrées section H numéros 2063, 2064 et 2103, appartenant aux consorts QUEBRE

UNANIMITE

2-9. **Cession d'un terrain nu sis avenue de la Bouriette**

(Monsieur Xavier FAURE a quitté la salle et n'a pas pris part vote)

Le Conseil a approuvé la cession d'un terrain nu formant le lot n°35 issu du lotissement du Chandelet, cadastré section AO numéro 391, sis avenue de la Bouriette, d'une surface de 385m², au profit de la SCI «HEMINGWAY» ou toute société représentée par Monsieur Xavier FAURE, au prix de 45€/m² TTC dont 5,63€/m² de TVA sur marge, soit un montant de 17.325,00 euros TTC (15.157,45 euros HT + 2.167,55 euros de TVA sur marge).

UNANIMITE

2-10. **Cession d'un terrain nu sis rue Henri Gonard au profit de Monsieur SARTOR**

Le Conseil a approuvé la cession d'un terrain nu sis rue Henri Gonard à Pamiers, cadastré section H numéro 3291, d'une contenance de 57m², au profit de Monsieur Pierre SARTOR, domicilié 2 rue Henri Gonard à Pamiers, au prix de 13,29€/m², soit 757,53 euros.

UNANIMITE

III - TRAVAUX / DEVELOPPEMENT DURABLE

3-1. Rénovation thermique de la Maison des Associations – 7B rue Saint Vincent – Demande de subvention - Modificatif

Le Conseil a approuvé les demandes de subventions suivantes pour la rénovation thermique de la Maison des Associations :

- Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2021 plan de relance) d'un montant de 249 401 €
- Région Occitanie pour un montant de 50 000 €
- Conseil Départemental de l'Ariège pour un montant de 10 000 €

UNANIMITE

3-2. Construction du Centre Technique Municipal – Demandes de subvention – Fonds Départemental d'Action Locale (FDAL) – Fonds de concours Communauté de Communes des Portes d'Ariège-Pyrénées (CCPAP)

Le Conseil a approuvé le programme de financement et de réalisation de l'opération de construction du centre technique municipal. Il a décidé de solliciter pour l'année 2021 une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ariège dans le cadre du dispositif du Fonds Départemental d'Action Locale (FDAL) pour un montant de 25.000 € et un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées pour un montant de 20.000 €.

UNANIMITE

IV - POLITIQUE DE LA VILLE

4-1. Convention d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) – Avenant n°2 ALOGEA

Le Conseil a approuvé une prolongation de convention jusqu'en 2022.

UNANIMITE

4-2. Convention d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) – Avenant n° 2 Office Public de l'Habitat de l'Ariège (OPH 09)

Le Conseil a approuvé une prolongation de convention jusqu'en 2022

UNANIMITE

V - AFFAIRES SOCIALES

5-1. Subvention FUH (Fonds Unique Habitat) et participation au fonds spécifique eau

Le Conseil a décidé d'octroyer à la Caisse d'Allocation Familiales de l'Ariège, une subvention de 9048,00 € pour le Fonds Unique Habitat (FUH) et de verser à VEOLIA, la participation de la Ville au fonctionnement du Fonds Spécifique Eau pour un montant de 1500 €.

UNANIMITE

5-2. Renouvellement convention cadre Ville/Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Conseil a approuvé le renouvellement de la convention cadre entre la ville de Pamiers et le CCAS de Pamiers à compter du 1er janvier 2021 et la participation financière pour 2021 d'un montant de cent dix mille euros (110.000 €).

UNANIMITE

5-3. Groupe alphabétisation

Le Conseil a approuvé la participation financière d'un montant de huit mille euros (8000 €).

UNANIMITE

VI - AFFAIRES CULTURELLES

6-1. Aide aux projets d'éducation artistique et culturelle du Conservatoire – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Le Conseil a approuvé une demande d'une subvention de 7.000 € auprès de la DRAC OCCITANIE

UNANIMITE

6-2. Demande de classement du Conservatoire à Rayonnement Communal « Marcel Dardigna » pour les disciplines théâtre et danse.

Le Conseil a approuvé l'engagement de la procédure de demande de classement de l'établissement pour les disciplines théâtrales et chorégraphiques auprès du Ministère de la Culture.

UNANIMITE